

M011863 – AFFICHES PARISIENNES

WILLIAM S. DEFLON EURL
WSD**Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée en liquidation**
Au capital de 50.000 eurosSiège social :
14, rue Edgar-Faure – 75015 PARIS
451 547 087 R.C.S. Paris

Aux termes de l'A.G.E. en date du 16/05/2011 à 10 h, les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du 25/05/2011 et sa mise en liquidation amiable ; de nommer en qualité de Liquidateur, M. William DEFLON, demeurant 14, rue Edgar-Faure, 75015 Paris. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la Société.

Aux termes de l'A.G.E. en date du 16/05/2011 à 10 h, les Associés ont décidé d'approuver les comptes de clôture de liquidation, donné quitus au Liquidateur et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 25/05/2011.

La Société sera radiée au RCS de Paris.

M012004 – AFFICHES PARISIENNES

AS VOLUME**SARL** au capital de 7.622,45 eurosSiège social :
57, rue de Montreuil – 75011 PARIS
393 422 878 R.C.S. Paris

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 mai 2011, enregistré au SIE Paris (11^e), Sainte-Marguerite, le 20 mai 2011, bord. n° 2011/229, case n° 10, ext. 2455.

Les comptes de clôture ont été approuvés et quitus a été donné au Liquidateur. La clôture des opérations de liquidation a été prononcée à compter de ce jour.

La Société sera radiée du RCS de Paris.

Pour avis, LE LIQUIDATEUR.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

M012041 – AFFICHES PARISIENNES

CCA INTERNATIONAL**Société anonyme à Directeur
et Conseil de Surveillance**

Au capital de 1.472.054,40 euros

Siège social :
77, avenue de Ségur – 75015 PARIS
394 254 809 R.C.S. Paris

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-8 du Code de commerce, il est précisé que le nombre total de droits de vote existant au 18 mai 2011 s'élève à 12.335.631.

**AIDEZ-NOUS
A ÉVITER LES ERREURS**en nous confiant
vos textes d'annonces**DACTYLOGRAPHIÉS**

A10687448 – LE PUBLICATEUR LEGAL

1000MERCIS**Société anonyme**

Au capital de 310.994,40 €

Siège social :
28, rue de Châteaudun – 75009 PARIS
429 621 311 R.C.S. Paris
SIRET : 429 621 311 00027**Droits de vote**

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-8 du Code de commerce, il est précisé que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société réunie le 18 mai 2011, le nombre total des droits de vote existants était de 4.498.030.

À10687437 – LE PUBLICATEUR LEGAL

**FRANKLIN TEMPLETON
FRANCE SA****Société anonyme**

Au capital de 1.800.000 €

Siège social :
16/18, avenue George-V – 75008 PARIS
401 808 464 R.C.S. Paris

En application de l'article L. 233-8 du Code de commerce, la Société informe ses Actionnaires qu'au 25 mai 2011, date de la dernière Assemblée Générale, le nombre total des actions était de 112.500 et le nombre total des droits de vote de 112.500.

10604344 – LE PUBLICATEUR LEGAL

VOYAGEURS DU MONDE**Société anonyme**

Au capital de 3.691.510 €

Siège social :
55, rue Sainte-Anne - 75002 PARIS
315 459 016 RCS PARIS
N° SIREN 315 459 016**Avis de convocation****à l'assemblée générale ordinaire**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Voyageurs du Monde sont convoqués le **mercredi 15 juin 2011 à 17 heures**, chez Voyageurs du Monde, 50, rue Sainte-Anne, 75002 Paris (code porte cochère : B 138, entrée à gauche sous le porche puis 1^{er} étage à droite) (avis de réunion valant avis de convocation BALO n° 56 du 11 mai 2011), en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;

2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;

3. Quitus à donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes ;

4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;

5. Approbation d'une convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, portant conclusion d'un avenant n° 13 au contrat de direction générale signé le 22.12.1999 entre la société et la société Avantage, autorisée par le conseil du 17 décembre 2010 ;

6. Jetons de présence au conseil d'administration, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;

7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard ALANT ;

8. Changement d'adresse de la société ADG International (334 768 686 RCS PARIS), représentée par Monsieur Serge Fourreau, co-commissaire aux comptes titulaire ;

9. Nomination de la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable - IGEC (662 000 512 RCS PARIS), représentée par Monsieur Vincent Papazian, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant ;

10. Délégation de compétence à accorder au conseil en vue de permettre à la société d'opérer un programme de rachat de ses propres actions, en application de l'article L.225-209-1 du Code de commerce ;

11. Pouvoirs pour formalités.

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus à l'article R.225-83 du Code de commerce au siège social de Voyageurs du Monde, 55, rue Sainte-Anne, 75002 Paris (Direction juridique) et sur le site www.voyageursdumonde.fr, page d'accueil sous la rubrique : Relations investisseurs / Rapport activités / Assemblées générales. Les documents prévus à l'article R.225-81 du Code de commerce sont à solliciter auprès de la Société Générale, comme précisé ci-dessous.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée, les actionnaires devront justifier de cette qualité par l'enregistrement comptable de leurs actions Voyageurs du Monde à leur nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils n'ont pas leur domicile sur le territoire français) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale, à zéro heure (heure de Paris) :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus par Voyageurs du Monde par son mandataire, Société Générale, Service Titres, ou

- dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier (banque, établissement financier, société de Bourse) chez lequel leurs titres sont inscrits en compte.

Pour faciliter l'accès de l'actionnaire à l'assemblée générale, il lui est recommandé de se munir préalablement à la réunion, d'une carte d'admission qu'il pourra obtenir de la manière suivante :

- l'actionnaire au nominatif devra adresser sa demande à la Société Générale, Services Titres, à l'adresse mentionnée ci-après ;

- l'actionnaire au porteur devra demander à son intermédiaire financier une attestation justifiant de sa qualité d'actionnaire à la date de la demande. L'intermédiaire se chargera alors de transmettre cette attestation à la Société Générale, Services Titres, qui fera parvenir à l'actionnaire une carte d'admission. Une attestation de participation est délivrée par l'intermédiaire financier à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Le jour de l'assemblée, tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'enregistrement.

L'actionnaire ne pouvant être présent à l'assemblée générale peut exprimer son vote, soit en se faisant représenter par un autre actionnaire, ou son conjoint, ou par le partenaire avec lequel il a conclu un

pacte civil de solidarité, soit en votant par correspondance, soit en donnant pouvoir au président.

Toute demande de formulaire de vote par correspondance ou par procuration devra, pour être traitée, avoir été reçue par Société Générale, Services Titres, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes, six jours au moins avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire dûment rempli devra parvenir à la Société Générale (adresse ci-dessus), au moins trois jours calendaires avant la date de l'assemblée.

L'attestation de participation ainsi que le formulaire de vote par correspondance ou par procuration des actionnaires au porteur devront être adressés par les intermédiaires à l'adresse de la Société Générale à Nantes, mentionnée ci-dessus.

Il est précisé que :

- tout actionnaire ayant exprimé son vote, demandé sa carte d'admission ou sollicité une attestation de participation (article R.225-85 du Code de commerce) ne peut plus choisir un autre mode de participation. Tout actionnaire conserve la possibilité de céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient au moins trois jours avant la date de l'assemblée générale, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession ni aucune opération réalisée après cette date, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire ;

- les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues à l'article R.225-71 du Code de commerce doivent, conformément aux dispositions légales, être envoyées au siège social de Voyageurs du Monde SA, 55, rue Sainte-Anne, 75002 Paris, par lettre recommandée avec accusé de réception, vingt-cinq jours au moins avant la date de l'assemblée. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. L'examen des points ou des projets de résolutions est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré avant la date de l'assemblée générale.

Aucun site, tel que visé à l'article R.225-61 du Code de commerce, ne sera aménagé aux fins de participation et de vote par visioconférence ou par moyen de télécommunication, ces modalités n'ayant pas été retenues pour la réunion de l'assemblée générale. Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus à l'article R.225-83 du Code de commerce au siège social de Voyageurs du Monde, 55, rue Sainte-Anne, 75002 Paris (Direction juridique) et sur le site www.voyageursdumonde.fr, page d'accueil sous la rubrique : Relations investisseurs / Rapports activités / Assemblées générales. Les documents prévus à l'article R.225-81 du Code de commerce sont à solliciter auprès de la Société Générale, Service Titres.